

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Mécontentement face au projet de loi 79 sur les mines

UNE COALITION « CLAIME » LES DROITS MINIERS SOUS LE PARLEMENT

Québec, lundi 16 août 2010 – À la veille de la réouverture des consultations publiques sur les mines en commission parlementaire, la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine !* fait un coup d'éclat en « claimant » les droits miniers situés sous le Parlement. « Nous voulons souligner par cette action que le projet de loi proposé par le gouvernement est inacceptable. Le régime minier est tellement défaillant qu'il permet d'acquérir des droits miniers situés sous le Parlement du Québec ! Ça n'a pas d'allure ! Il faut changer de fond en comble ce régime désuet qui s'appuie sur des principes qui datent d'une autre époque et qui n'ont rien à voir avec les valeurs de la société québécoise d'aujourd'hui », dénonce Ugo Lapointe, l'un des porte-paroles de la coalition.

Le 8 juillet dernier, un sympathisant de la coalition a sélectionné deux claims contigus dans le système informatisé du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Selon les modalités prévues par la loi, il n'a eu qu'à remplir un simple formulaire en ligne et à payer 52 \$ par claim. Il attend maintenant la confirmation de l'acquisition des claims par le MRNF, ce qui pourrait prendre encore quelques semaines. S'il obtient les claims, il détiendra alors des droits exclusifs de propriété et d'exploration des minéraux qui se trouvent sous le Parlement du Québec. Les claims couvrent également une partie des plaines d'Abraham ([voir carte ci-jointe](#)).

Les registres publics du MRNF indiquent d'ailleurs qu'un prospecteur détenait, jusqu'à tout récemment, les droits miniers sous le Parlement. Il avait acquis un claim en mai 2008 et l'a abandonné en mai 2010. Il est impossible de déterminer si ce prospecteur y a exécuté des travaux durant cette période.

« Il est inconcevable que le régime minier actuel permette d'acquérir des droits miniers sous des joyaux patrimoniaux comme le Parlement du Québec et le parc historique des plaines d'Abraham ! C'est ce genre d'aberration que permet la toute puissante *Loi sur les mines* qu'on veut dénoncer. Il faut une nouvelle loi qui protège beaucoup mieux les citoyens et leur environnement, qui ne donne plus préséance aux compagnies minières et qui considère les droits des générations futures. En résumé, une loi qui a des dents et qui vise véritablement l'intérêt public », selon Christian Simard de Nature Québec.

La coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine !* présentera jeudi ses recommandations dans le cadre des consultations publiques sur le projet de loi 79. Plusieurs organismes partenaires de la coalition présenteront également des mémoires cette semaine et la semaine prochaine.

Des activités de sensibilisation et de mobilisation concernant les enjeux liés au nucléaire et à l'uranium sont également prévues du 16 au 19 août en face du Parlement.

-30-

Pour information :

- Mylène Bergeron, Nature Québec, 418.931.1131

- Ugo Lapointe, coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine !* 514.708.0134
- Sites Internet : www.quebecmeilleuremine.org/ et <http://sisur.ca>

La coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine !* a vu le jour au printemps 2008 et est aujourd'hui constituée de plus d'une quinzaine d'organismes représentant plusieurs milliers de membres au Québec. La coalition s'est donnée pour mission de revoir la façon dont on encadre et développe le secteur minier au Québec, dans le but de promouvoir de meilleures pratiques aux plans social et environnemental. La coalition juge essentiel d'engager et de maintenir un dialogue constructif avec les différents intervenants du secteur minier québécois, le gouvernement du Québec, de même qu'avec les communautés et les citoyens qui sont directement affectés.

Les membres actuels de la coalition : Action boréale Abitibi-Témiscamingue (ABAT) ▪ Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL) ▪ Coalition de l'ouest du Québec contre l'exploitation de l'uranium (COQEU) ▪ Comité vigilance Malartic (projet minier Osisko) ▪ Conseil central de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) en Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec ▪ Écojustice ▪ Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM ▪ MiningWatch Canada ▪ Mouvement Vert Mauricie ▪ Nature Québec ▪ Professionnels de la santé pour la survie mondiale ▪ Regroupement pour la surveillance du nucléaire ▪ Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) ▪ Sept-Îles sans uranium ▪ Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) ▪ Société pour la nature et les Parcs (SNAP-Québec) ▪ *Tous nouveaux membres sont les bienvenus.*

On peut suivre les commentaires de la coalition sur son blogue et son site Twitter : <http://loisurlesmines.wordpress.com/> et <http://twitter.com/quebecmines/>.

PIÈCE JOINTE :

CARTE DES CLAIMS COUVRANT LE PARLEMENT ET UNE PARTIE DES PLAINES D'ABRAHAM



Source : système informatisé GESTIM du MRNF, 8 juillet 2010

Superficie des claims sélectionnés:

- Environ 58 hectares chacun (630m X 925m, 110 terrains de football)
- Environ 116 hectares pour les deux claims (1.26km X 925m, 220 terrains de football)